

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 14 septembre 2023
Date de publication : 28 septembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	BONIN Jean-Luc	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	DELAINÉ Isabelle	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	DOUZENEL Alexandre	VIVERGE Patrick
CROISERAT Jean-Luc	DRAY Frédérique	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	GERMOND Daniel	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	GRUET Olivier
HOFFMANN Maurice	HAMDAOUI Ako	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyril
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
RYAT Thomas	MBITEL Mohamed	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	
THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine	

Conseillers suppléés

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à JABOVISTE Philippe
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre
GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques
ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MATHIOT Agnès	MATHEZ Christian	GINET Gérard
VERNE Pierre	SAGET Emmanuel	LAGNIEN Jacques
DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal	

Objet : Rapport annuel des élus mandataires de la SEMOP Doléa Eau – Année 2022

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L.1524-5 une obligation pour tout élu d'une Collectivité, exerçant un mandat au sein d'une Entreprise Publique Locale (EPL), de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante.

En conséquence, les représentants permanents siégeant au sein d'une EPL doivent rendre compte de l'exercice de leurs missions à l'assemblée délibérante de leur Collectivité au moins une fois par an.

Ce rapport a pour objet de renforcer et d'assurer un retour d'information global sur la situation de l'EPL. Il permet également de mettre en lumière l'activité et la gestion auprès des assemblées délibérantes. Ce rapport est aussi un levier de valorisation de ses actions dans la mise en œuvre des services publics et des missions d'intérêt général dont l'EPL a la responsabilité.

Les dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (« dite 3DS »), ainsi que les précisions du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 sont venues normer le contenu de ce rapport et les conditions de présentation de ce dernier au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

La SEMOp Doléa Eau est une société d'Economie Mixte à Opération Unique dont l'objet est l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et la continuité du service de production et de distribution de l'eau potable du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2028. La SEMOp est constituée avec la Société SUEZ EAU France, et dispose d'un capital fixé à 408 000 €.

Suite au transfert de la compétence « Eau », la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est substituée à la Ville de Dole dans ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les élus représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein du Conseil d'Administration sont :

- Monsieur Jean-Pierre CUINET
- Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
- Madame Maryline MIRAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2022 des élus mandataires de la SEMOp Doléa Eau ci-annexé.

SCRUTIN	POUR : 76	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

*Fait à Tavaux, le 21 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- Doléa



Jean-Pascal FICHÈRE.